

Bréf.

Lettre d'information et de réflexion
de Martial Passi



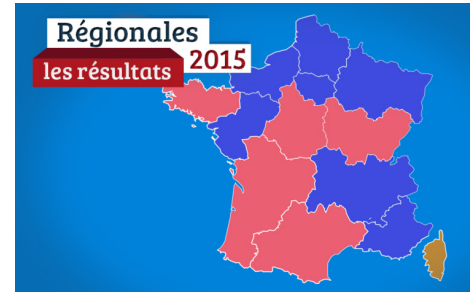
ÉLECTIONS RÉGIONALES

L'urgence d'une autre politique, plus juste et plus solidaire

Le second tour des élections régionales a démontré la capacité de nos concitoyens à réagir face au péril du Front National. Si je me satisfais de ne voir aucune région tomber sous la coupe de l'extrême droite, il serait irresponsable d'oublier que le FN a encore progressé en nombre de voix, améliorant son score du premier tour et battant son record du 1^{er} tour de la présidentielle 2012.

L'état d'alerte est dépassé. Les fondements de notre République sont en danger et ceux qui nous gouvernent ne doivent pas se réfugier derrière ce résultat en trompe-l'œil. [...]

En Rhône-Alpes-Auvergne, la victoire de Laurent Wauquiez va imposer une vigilance de tous les instants pour défendre nos services publics, des transports publics accessibles à tous



et sur l'ensemble de la Région, une politique culturelle et éducative à la hauteur des enjeux sociétaux qui nous attendent.

COP 21

« L'histoire jugera le résultat non pas sur l'accord de Paris, mais sur ce que nous allons faire à partir d'aujourd'hui »

L'accord de Paris sur le climat vient d'être officiellement adopté par les 195 pays réunis au Bourget.

Il sera ouvert à la signature des 195 pays, du 22 avril 2016 au 21 avril 2017, et entrera en vigueur après sa ratification par au moins 55 signataires représentant au moins 55% des émissions totales de Gaz à effet de serre. Soit, pas avant le 1er janvier 2020.

Bien que sa dimension universelle marque une nouvelle étape importante dans la prise de conscience et la nécessité d'agir face au réchauffement climatique, 5 ans après l'échec de Copenhague, cet accord n'est cependant qu'un petit pas.

Sur les principes, beaucoup de mesures sont inscrites : limiter à 2°C, voire 1,5°C, la hausse de la température planétaire, création d'un fonds de 100 milliards de dollars, par an, d'ici 2020, dédiés aux mesures d'adaptation des pays en développement, la possibilité de rehausser régulièrement le niveau d'engagements des États pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour les moyens financiers.

Pourtant tout reste à réaliser : Les engagements actuels des pays sont plus proches des 3°C, ce qui rendrait notre monde invivable, la concrétisation des 100 milliards de dollars reste à être confirmé, la structuration du Fonds vert reste flou comme les modalités de sa répartition entre pays.



Enfin si la nature de cet accord favorise l'engagement politique de chaque nation, il est très loin d'être juridiquement contraignant comme le revendiquait les peuples en décrétant l'état d'urgence climatique.

Dans cette perspective, les actions et initiatives locales, mises en œuvre par les collectivités territoriales, les associations et les citoyens, pour limiter le réchauffement climatique et préserver notre planète sont plus que jamais déterminantes afin d'amplifier la mobilisation face à l'un des défis majeurs de ce 21^{ème} siècle.

FONPEL

Comme membre du Fonpel (Fonds de Pension des Élus Locaux)*, j'ai participé au conseil d'administration du 8 décembre, qui a voté les mesures suivantes au service des élus :

- **Adhésion des élus du SDIS** : suite à la décision de l'assemblée générale du 22 septembre, le conseil d'administration acte que les élus du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) peuvent adhérer au Fonpel.

- **Versements volontaires des adhérents** : le Fonpel a voté le principe des versements volontaires des adhérents élus et retraités sans abonnement de la collectivité, et sous réserve de l'avis de la DGCL (Direction générale des collectivités locales) qui est attendu.

- **Garantie décès** : le Fonpel a validé la possibilité de désigner plusieurs bénéficiaires de la garantie décès (réversion en cas de décès avant la liquidation de la rente). Cette mesure est effective à partir du 1^{er} janvier 2016.

* Le Fonds de Pension des Élus Locaux (Fonpel) est le régime de retraite créé par l'Association des maires de France en 1992 pour permettre aux élus de se constituer une retraite par capitalisation en complément de l'Ircantec.